

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 6 & 7 juillet 2017**

Rapport n° CR 2017-076

Une politique dédiée pour promouvoir les arts plastiques, numériques et urbains.

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté à la délibération. Il est ainsi rédigé :

« s'engage à mettre en place un « Passe culture » basé sur le quotient familial en faveur des lycéen.ne.s.

Ce Passe leur permettra d'accéder, à l'issue du vote du présent rapport, aux manifestations d'arts plastiques, numériques et urbains d'Île-de-France puis, à terme, à l'ensemble des manifestations artistiques et culturelles franciliennes.

EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupe Front de gauche considère que cette délibération est une occasion pour mettre en place un Passe culture bénéficiant aux jeunes franciliens et en particulier aux lycéen.ne.s.

Ce Passe permettra de répondre à l'exigence régionale de développer l'accès artistique et culturel en faveur des jeunes francilien.ne.s à travers un dispositif spécifique.

L'ouverture aux arts plastiques, numériques et urbains est ici pensée comme une première étape vers un « passe culture » plus global ouvert à terme à l'ensemble des manifestations relatives aux arts de la scène et de la rue, au cinéma et à l'audiovisuel, à la politique du livre ...



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 6 & 7 juillet 2017**

Rapport n° CR 2017-076

Une politique dédiée pour promouvoir les arts plastiques, numériques et urbains.

AMENDEMENT

Le « règlement d'intervention des aides à la réalisation de manifestations d'arts plastiques, numériques et urbains et aux réseaux d'arts plastiques, numériques et urbains » est ainsi modifié :

- Compléter l'aliéna de l'article 1 par la phrase suivante :
« , *inscrits dans des lieux pérennes ou éphémères* »

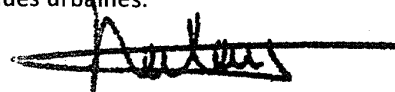
- Compléter la liste des bénéficiaires de l'article 3 par les mots suivants :
-« *les lieux éphémères* »

EXPOSE DES MOTIFS :

Friches, locaux publics ou privés vacants, espaces autour des gares, lieux de transition urbaine, palissades de travaux... les espaces où se développent les arts urbains sont nombreux et dépassent bien souvent les cadres classiques réinventant certaines pratiques artistiques, se réappropriant des espaces délaissés en créant de nouveaux lieux de rencontre artistiques, culturelles et parfois sociales. Ils redonnent vie à des lieux délaissés, à des territoires dépourvus de vie.

Ces espaces formels et informels ne cessent de se développer en attendant l'installation d'un projet définitif.

Par cet amendement, le groupe Front de gauche souhaite intégrer les lieux éphémères à ce nouveau dispositif afin que la Région soit en phase avec l'évolution des pratiques urbaines.



Céline MALAISÉ